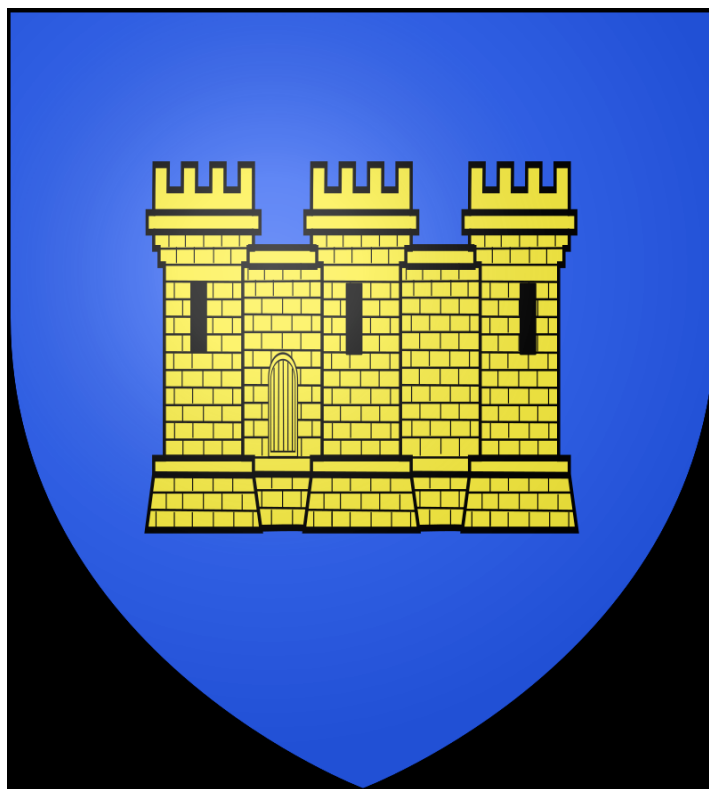


Juzel, Georgine de, dame de Kerpondarmes en Guérande, tutrice de Marc de Saint-Martin, son fils, seigneur de Kerpondarmes et de La Mastinaye en Missillac (représentée à la montre des 15 et 16 mai 1534 par Julien Burban)



Armes des Saint-Martin. Azur au château sommé de trois tours d'or.

Avec la seigneurie de Kerpondarmes se trouve un cas de figure déjà rencontré d'une seigneurie passée en plusieurs mains au cours de la période envisagée, mais, ici, certains des détenteurs ne sont pas avérés par des documents archivistiques.

La seigneurie de Kerpondarmes, qui relève des régaires de l'évêque de Nantes à Guérande, paraît être à rapprocher de Jouhan (Jean) de Pontdarme – nom renvoyant apparemment à la seigneurie éponyme de Kerpondarmes. Il est mentionné en 1381 dans un des registres de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande sous une forme latinisée : « *Johannes de Ponte Armor* » (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 4 v°). Jouhan est également mentionné en mars 1402 (a.st.) pour avoir été en possession d'un « courtil o ses appartenances, maison neuffve au bout dudict courtil, en la closture de la

ville de Guerrande, au bout de l'église Notre Dame pres de la maison dudict Hebebar, entre une venelle qui va de la maison Hebebar a l'église et maison Jean Mussillac » et qui est alors en possession d'Olivier Hebebar (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 1228/2.). Il est encore enregistré dans une déclaration qui fait suite au décès, intervenu en février 1405 (n.st.), de Jean de Lusager, et en possession d'une « meson et terre pres de la Trinité » de Guérande qui pourrait être Kerpondarmes (*ibid.* B 1459).

Le nom de la seigneurie de Kerpondarmes est associé à celui de Meschinot. Divers aveux sont rendus aux XVII^e et XVIII^e siècles pour un ensemble de terres désignées sous le nom de « Kerpont-d'armes, Michinot, la Jaleusie » (*ibid.*, B 563, année 1667 ; *ibid.*, B 8913, année 176 ; *ibid.*, B 8913 et encore *ibid.*, B 11528 ; REYMOND, Thierry, « Jean Meschinot, poète-soldat, seigneur de Kerpondarmes », *Les cahiers du pays de Guérande*, n° 59, 2014, p. 85-94) ; Pol Potier de Courcy (*op. cit.*) attribue à la famille Meschinot les armes de Kerpondarmes: « D'azur à deux fasces d'argent au croissant de même entre elles ». Ernest de Cornulier (*op. cit.*) écrit « Kerpondarmes-Meschinot », et Henri Quilgars (*Dictionnaire...*) emploie l'expression « *alias* Meschinot ».

De plus, le nom de Meschinot est associé à celui de Jean Meschinot († 12 septembre 1491), seigneur des Mortiers, en Monnières (près de Clisson), poète et auteur des *Lunettes des princes*, longtemps présenté comme le poète de la Bretagne (LA BORDERIE, Arthur de, « Jean Meschinot, sa vie ses œuvres, ses satires contre Louis XI », *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. 56, 1895, p. 99-140, réimp Paris Champion 1896 ; opinion reprise par MARTINEAU-GENIEYS, Christine, *Édition des Lunettes des Princes, de Jean Meschinot*, Genève, Droz, 1972), conception remise en question, par Denis Hüe. Pour cet auteur, Jean Meschinot est un poète des ducs de Bretagne comparable aux autres poètes de cour de la fin du Moyen Âge tant dans leur rapport à leur maître qu'à la nature de leur œuvre, et qui a été érigé, par l'historiographie bretonne, en « poète national » dans une perspective militante voire nationaliste (HÜE, Denis, « Meschinot témoin de la Bretagne et de la France : la fabrication d'un poète national du XV^e au XX^e siècle », dans Hélène BOUGET, Amaury CHAUOU et Cédric JEANNEAU (dir.) avec la collaboration de Jean-Christophe CASSARD, Magali COUMERT, Gary GERMAN et Hélène TETREL, *Histoires des Breagnes, 4., Conservateurs de Mémoires*, Brest, Centre de recherche bretonne et celtique, Université de Bretagne occidentale, 2013, p. 213-231 Voir également *ID.*, *Les ballades des princes et autres œuvres de Jean Meschinot : édition critique et étude libraire*, dactyl, thèse de troisième cycle en littérature française, Université Paris IV, 1985).

Quel que soit le sens à donner à son œuvre, l'implantation de Jean Meschinot, le poète, en pays guérandais paraît être une tradition locale, puisqu'elle n'est pas retenue dans la biographie du poète rédigée par Arthur de La Borderie qui reste une référence incontournable par la masse des informations mobilisées.

Cette tradition locale pourrait s'appuyer sur diverses mentions : en mars 1474 (n.st.), dans un extrait de registre de chancellerie se lit « commission aux juges de Guerrande de s'informer de la possession par Pierre de Kermellec, père d'Yvonne de Kermellec, avoit de la métairie de Coetsal, Yvonne, femme de Jean Meschinot » (BnF, ms. fr. 22318, p. 8) ; le 23 octobre 1476, parmi les débirentiers de la seigneurie d'Escoublac, est enregistré : « Jehan Meschinot et sa femme, fille de Pierre de Kermellec » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1450) ; le 23 septembre 1477, ils sont encore cités dans un confront d'œillets de saline (*ibid.*, B 1462) ; en 1477, dans le rentier ducal du « terrouer » il est écrit : « Jean Meschinot et sa femme ont paie par Jehan Lestrandier, leur messagier » (*ibid.*, B 1489 [B], f° 14 v°-15 et *ibid.*, B 1490, pour 1491), et mentionné encore le 29 juillet 1478 (*ibid.*, B 1460) et 10 avril 1480 (*ibid.*, B 1460). Certains faisant d'Yvonne de Kermellec la troisième épouse de Jean Meschinot, le poète ; mariage dont seraient issues deux filles dont les prénoms restent inconnus : l'une aurait épousé un Saint-Martin, Kerpondarmes passant donc par ce mariage aux Saint-Martin ; et l'autre Jacques de La Lande, seigneur de L'Ormois en Montoir (RICHART, Pierre, « Sur les pas de Jean Meschinot », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 128, 1992, p. 35-36 ; cet se réfère à CHENEAU, François, *La Maison noble de l'Ormois en Montoir.*).

Mais ce Jean Meschinot est-il le seigneur des Mortiers ? Arthur de La Borderie rappelle, que vers 1490, outre Jean Meschinot, sieur des Mortiers et son fils Jean, sont encore mentionnés :

- Jean Meschinot, seigneur de la Clavelière en Saint-Lumine-de-Coutais, et son fils ;
- Jean Meschinot, seigneur de Martigné en Donges (LA BORDERIE, « Jean Meschinot... », note 2, p. 106). Ce dernier est un descendant d'Alain Meschinot qui, le 5 décembre 1425, présente un minu, au vicomte de Saint-Nazaire, pour une rente d'un montant de 4 sous 10 deniers qu'il lève (Arch. dép. Loire-Atlantique, E 557 ; mention Arch. dép. Morbihan, E 55) et recensé dans les réformations des nobles et des exempts de la paroisse de Donges comme seigneur de Martigné en 1426-1427, et avril 1454 (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6,

Donges et site « Archives remarquables »). Il pourrait très bien être le père de l'épouse de Jacques de La Lande, seigneur de L'Ormois en Montoir précédemment cité. Jean est mentionné en 1468 (Arch. dép. Morbihan, E 55, p. 84) et en 1475 (*ibid.*, E 55, p. 87), dans des actes concernant la vicomté de Donges. Est-il ce Jean Meschinot, époux de Phelipes de Fresnay, possessionné, à cause d'elle, dans le domaine ducal sans doute à la fin du Moyen Âge (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1492, f° 15 v°). Puis, dans le compte rendu le 4 octobre 1513, pour cette vicomté, figure Alain Meschinot, père de Jean Meschinot, décédé à cette date (*ibid.*, E 448, f° 35)

- À ceux-ci pourraient être ajoutés les Meschinot de Carentoir : Guillaume Meschinot, enregistré lors de la réformation de 1427 pour l'hébergement de de la Villoiet où il demeure (LAGUE, *La noblesse.*, p. 135) et Jean Meschinot, en 1447 (*ID.*, *ibid.*, p. 138).

Quoi qu'il en soit de l'origine retenue du Jean Meschinot cité dans le pays guérandais – Monnières ou Donges –, dans les années 1470, le lien de celui-ci repose sur un mariage avec une Kermellec, famille qui serait alors en possession de Kerpondarmes.

Les Kermellec sont une famille noble bien implantée dans le « terrouer » : dans la réformation des nobles et des exempts la paroisse de Guérande, vers 1426, est cité Alain de Kermellec, « rue de Saille es forbourg dudict fief d'evesque » (LAIGUE, Arch. dép. Morbihan, 9 J 6, Guérande et site « Archives remarquables ») ; il est membre de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande en 1426 dont il est procureur de mai 1429 à mai 1430 (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 8-9). Dans le rentier ducal de 1452, qui prend en compte des informations antérieures – mais dont les dates ne sont pas précisées – figure Jean de Kermellec, fils d'Alain à cause de Flourie Arsal, sa mère (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1489 A], f° 16-16 v°).

À l'image d'autres nobles du pays guérandais, dans la première partie du XV^e siècle, les Kermellec gravitent dans l'entourage du duc : entre le 1^{er} mars et la fin mai 1417, dans l'« estat » de la maison ducal, sont mentionnés Jean et Alain de Kermellec parmi les « gens de monseigneur Richat » (MORICE, *op. cit.*, t. II, col. 946) ; en février et mars 1419, parmi ceux qui accompagnent le duc à Rouen lors de sa rencontre avec le roi d'Angleterre figure Alain de Kermellec (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 979) ; dans l'« estat » de la maison du duc, au 1^{er} septembre 1420, il émarge comme écuyer du duc (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1069) ; dans le compte du 13 juin 1425, concernant le voyage du duc à Amiens à la rencontre des ducs de Bedford et de Bourgogne, se trouvent Alain et Pierre de Kermellec (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1174) ; et dans un compte conclu le 31 octobre 1426, Alain de Kermellec est huissier de la chambre du duc (*ID.*,

ibid., t. II, col. 1223).

Alain de Kermellec est encore un homme d'armes qui fut membre de la garde au service du duc : le 13 août 1419, il est mobilisé dans l'armée ordonnée par le duc pour se porter vers les Marches (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1104-1106-1107) ; à compter du 6 octobre 1419 et pour un mois, il est cité comme gentilhomme de la garde (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1108).

En 1420, Jean de Kermellec est, avec d'autres, du voyage de Champtoceaux où les Penthièvre attirent le duc dans un guet-apens (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 999), au cours de cette captivité, il est envoyé en mission, à Lamballe, pour en faire lever le siège, Pierre Eder étant caution de Jean de Kermellec durant cette mission (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1076) et dans l'« estat » du 1^{er} avril 1421, Jean de Kermellec est un des capitaines des gens d'armes (*ID.*, *ibid.*, t. II, col. 1084-1085).

Cette proximité du duc et ces fonctions sont source de faveurs ducales : le 25 mars 1421, Alain de Kermellec reçoit la ferme des sceaux de Guérande dont il avait déjà joui lorsque le domaine de Guérande était en possession de Jeanne de Navarre au titre de son douaire (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 130/6 ; BLANCHARD, *op. cit.*, n° 1490 et 1511, confirmation).

Sans doute fils d'Alain, Pierre décédé en 1466, puisque, le 15 février 1466 (n.st.), sont mentionnées Agaise et Yvonne, héritières de Pierre de Kermellec, dont le tuteur Jean du Guel est en procès avec Alain Guillart (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 4, f° 4 v°, appel devant les grands jours des régaires de l'évêque à Guérande). Agaise semble disparaître rapidement, Yvonne, étant toujours mineure, sa garde et son mariage sont un enjeu entre ses proches parents : le 5 janvier 1473, Jean de Kerguisec et son neveu Pierre, ses « proches parents et lignagiers » sont en procès contre Ernaud Lescauderon. Ce dernier est accusé d'« abus et faulx donné entendre d'estre du lignage de ladite mineure » afin d'obtenir sa garde, et une fois celle-ci obtenue de s'être emparé de « tous les biens meubles, lectres et enseignements », ce qui pourrait porter préjudice « à elle et sa postérité ». La dénonciation est prise en considération et il est ordonné de mettre la jeune fille en « la main du duc » puis en « seure garde », et il est interdit de conclure son mariage pendant « ladite garde » (*ibid.*, B 7, f° 2-2 v°). C'est sans doute cette Yvonne qui épouse un Meschinot dont le prénom n'est pas précisé dans la réformation du domaine royal de Guérande de 1541 (*ibid.*, B 1492).

Devenue veuve, Yvonne, fille de Pierre Kermellec, se remarie En 1495, elle est l'épouse de Robert Giffart (*ibid.*, 1 260, f° 9 v°-11 v°, 14-16 v°, 23 v°-24 v°), ; ils disposent

de 30 œillets de saline relevant de la seigneurie de Campsillon. Elle disparaît avant le 13 septembre 1518 puisqu'à cette date un mandement devant la cour de Nantes est donné en faveur d'Olivier, Jean et Jeanne Giffart enfants mineurs de Robert Giffart et de feu Yvonne Kermellec (*ibid.*, B 24, f° 191).

Une autre Kermellec est connue : Marie. Le 14 janvier 1501, mentionnée comme épouse de François Giffart, elle est en possession d'une maison et d'un jardin assez près de la ville de Guérande, rue du Verger, « à cause d'elle » (*ibid.*, G 38, f° 7 v°).

Mais ensuite – quelle que soit leur origine Monnières ou Donges – la présence des Meschinot s'estompe rapidement. En 1541 dans la réformation du domaine royal de Guérande, déjà cité, se lit : « Les hoirs Meschinot qui tenoient plusieurs marais et heritage à cause d'Yvonne de Kermellec qui depuis ont este transportes a la veuve Yvicquel » (*ibid.*, B 1492, f° 48 v°).

Il faut attendre le début du XVI^e siècle pour trouver expressément la mention d'une seigneurie de Kerpondarmes. Elle est alors en possession de Julien de Saint-Martin.

Les Saint-Martin sont cités dans les réformations des nobles et des exempts de plusieurs paroisses du Vannetais ; Béganne, Rieux, Ruffiac, Saint-Jacut (seigneur de Calléon) et Saint-Marin (LAIGUE, *La noblesse...*).

Les Saint-Martin sont originaires de Béganne. En 1427, dans une réformation des nobles et des exempts, au bourg de Béganne, l'hébergement de Trégouët appartenant à Guillaume de Saint-Martin « noble homme », dispose d'une métairie exempte (*ID.*, *ibid.*, p. 69). Guillaume de Saint-Martin est marié avec Jeanne de la Salle, dame de la Salle en Ruffiac (*ID.*, *ibid.*, p. 370), seigneurie qui en 1440 appartient à Guillaume de Saint-Martin (*ID.*, *ibid.*, p. 675). À Béganne, le 20 juin 1444 (n t.) dans une enquête est recensé Guillaume de Saint-Martin qui possède une métairie à Trégouët (*ID.*, *ibid.*, p. 70). En 1461 (n.st.), il obtient maintenue sur le droit d'« avoir ses armes en la vitre de l'église de Ruffiac comme fondateur » (BnF, ms. fr. 22318, p. 60).

Il décède avant 1464 (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 71), puisque lors de la montre tenue le 8 septembre 1464, sont mentionnés ses « hoirs », ceux-ci étant « defaillants » (*ID.*, *ibid.*, p.71) ; tout comme lors de celle du 21 avril 1477, ainsi, qu'à cette date, ceux de Catherine de Baullac (veuve de Guillaume de Saint-Martin), dont il est indiqué que son revenu noble était estimé à 300 livres (*ID.*, *ibid.*, p. 73). Puis le 4 septembre 1481, puis, toujours rapporté, à la

paroisse de Béganne, figure Jean de Saint-Martin, dont le revenu noble est estimé à 200 livres, alors que ceux des héritiers de Guillaume sont évalués à 40 livres (*ID., ibid.*, p. 73) ; dans la réformation de 1536, n'apparaissent plus de Saint-Martin (*ID., ibid.*, p. 71), sans doute ont-ils alors migré en pays guérandais (voir ci-dessous).

D'autre part, dans les comptes d'Auffroy Guinot trésorier et receveur général de Bretagne de 1430 à 1436, Galhot de Saint-Martin figure parmi les gens et officiers de la comtesse en tant qu'écuyer d'écurie (JONES, « Les comptes d'Auffroy Guinot... », p. 109, n°192).

De leur passé vannetais (voir L'ESTOURBEILLON, *La noblesse...*, t. II, p. 259-261), retenons que le 23 février 1462, Catherine de Baullac est veuve de Guillaume de Saint-Martin : son héritier est Guillaume de Chamballan, et tous deux sont en procédure devant la cour de Ploërmel au sujet de la rupture d'un banc que Catherine possédait en l'église de Béganne, rupture dont est accusé Guy de Carné et ses « adhérez » (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2, f° 18 v°-19, une enquête est diligentée) ; le 15 janvier 1475, Catherine de Baullac, veuve de Guillaume de Saint-Martin, dame de Bochelamer, rappelle avoir alloué le 15 mars 1463 (n.st.), 20 livres de rente à Perrine de Baullac lors de son mariage avec François de Beauboys (*ibid.*, E 643).

Le lien entre les Saint-Martin et le pays guérandais est clairement établi au début du XVI^e siècle. Plusieurs d'entre eux y sont alors installés.

Les 6, 13 mars, 3 et 6 avril 1489, un procès oppose Marie de Pontbriand et Jean de Saint-Martin à propos d'arrérages de paiement d'une rente d'un montant de 17 sous 6 deniers (Arch. dép. Morbihan, E 52, p. 106-107) Est-ce lui qui, le 25 octobre 1495, est mentionné comme étant le fils d'Henriette de Léverac (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 1441) ?

Le 5 février 1505 (n.st.), Gilles de Saint-Martin, exécuteur testamentaire des enfants de feu maître Jean Calon, maître Thibaud Le Comte et Jeanne de Saint-Martin son épouse, en procès avec Éonnet de La Touche (*ibid.*, B 15, f° 3 v°).

Julien de Saint-Martin, le 4 juillet 1505, obtient maintenue et sauvegarde dans une procédure en cours devant les juges de Guérande (*ibid.*, B 15, f° 63 v°). Julien de Saint-Martin et Jeanne de Muzillac, « sa compaigne » sont seigneur et dame de Tréambert et de la Ville-au-Chat, et à ce titre, le 15 décembre 1511, un compte leur est rendu par Guillaume Le Rigolaine (*ibid.*, 59 J 2), Le couple est encore cité en 1513, dans la réformation de la paroisse

Grandchamp en possession du manoir et métairie de Kermainguy (LAIGUE, *La noblesse...*, p. 218).

Citons encore, bien qu'apparemment plutôt en lien avec le Vannetais, Marie de Saint-Martin, qui, le 18 août 1520, obtient une évocation à Vannes, en qualité de « coadministratrice » de Julien et tutrice de Guillaume Coessin (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 25, f° 148 v°).

Il est possible que cette venue en pays guérandais se soit faite dans le sillage de Julien de Saint-Martin.

Le 29 novembre 1516, Jean de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarmes, représenté par son fils Julien, seigneur de Bréhet, vend à Éonet Berthe et Mahé Guégan 21 livres 10 sous de rente gagée sur des biens situés près de Clis (*ibid.*, supplément féodal, 1 E 538) ; il est encore mentionné, le 19 mai 1520, à l'occasion de la constitution d'une rente (*ibid.*, 198 J 149).

Julien de Saint-Martin et son épouse Georgine de Juzel, seigneur et dame de Kerpondarmes, sont cités, quant à eux, le 17 janvier 1522 (n. st.) (*ibid.*, B 27, f° 7). Des documents éclairent les achats fait par Julien de Saint-Martin, les : 2 août 1523, il acquiert une rente d'un boisseau de froment à Louis Le Bourlagat pour 11 livres, une partie de cette somme étant soldée par la fourniture de deux bœufs (*ibid.*, 1 123/1) ; 12 décembre 1523, il achète à Michel Le Medour, de Maydon, demeurant à Mesquer une rente d'un boisseau de froment pour 8 livres et deux bœufs (*ibid.*, 1 123/1), ce qui atteste de disponibilités financières, d'une pratique de l'élevage non limitée à l'autosubsistance et d'une gestion attentive de ces avoirs. Gestion que l'on retrouve dans un acensement de terre (*ibid.*, 1 123/1, le 11 avril 1525, à Jean Bruyère de Saint-Molf) et la possible pratique de prêt le 26 août 1525, pour liquider une dette de 11 livres 5 sous 2 deniers tournoi, Catherine Bobiron et Gilles Guellec, de Clis, vendent 11 sous de rente sourcens, Gilles s'engageant, de surcroît, à fabriquer une chaise à porter (*ibid.*, 1 123/1). De mai 1526 à mai 1527, Julien de Saint-Martin est l'un des procureurs de la confrérie Saint-Nicolas de Guérande (Arch. presbytère Guérande, registres de la confrérie Saint-Nicolas, vol. I, f° 55 v°) ; ce qui montre son intégration sociale et sa notabilité. Il est engagé dans des procédures, les : 10 juin 1530, il obtient une commission contre Gilles de Bruc (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 32, f° 100) : 28 février 1531, il est concerné par un « relief » d'appel en parlement obtenu par Perrine Pineau, tutrice

de Claude Quelo (*ibid.*, B 33, f° 33).

Julien décède avant le 20 septembre 1532. En effet, à cette date maintenue sur certains « héritages » est accordée à Georgine de Juzel en tant que tutrice de Marc de Saint-Martin, son fils (*ibid.*, B 34, f° 196 v°). Aussi les 15 et 16 mai 1534, au procès-verbal de la montre tenue à Nantes, enregistrée parmi « les faisans ung archier », est mentionnée la « damme de Kerpondarm, tutrix de son fils, seigneur dudict lieu et de la Mestinaye Mastinaye, en Missillac, actuellement la Matinais] » (*ibid.*, B 1881, 154, f° 37 v°) ; absente, elle est représentée par Julien Burban. Les commissaires mentionnent « sauff a le recharger » (transcription, f° 3 et site « Archives remarquables »), ce qui indique qu'ils estiment que ses obligations doivent sans doute être revues au vu de son niveau de revenu noble.

Marc de Saint-Martin est encore mineur le 7 février 1535 (n. st.), date à laquelle Georgine de Juzel arrente deux maisons dont une couverte d'ardoise, où il y a une cheminée, et l'autre couverte de ros, où se trouve également une cheminée, et une pièce de terre à Clis, à Guillaume Mullet, de Clis, pour 3 livres (Arch. dép. Loire-Atlantique, 1 123/1) ; ainsi que le 3 juin 1535, date à laquelle elle obtient évocation à Guérande contre Guillaume de Bogat (*ibid.*, B 37, f° 81-81 v°). Le 20 juin 1540, Georgine Juzel, dame de Kerpondarmes, présente un minu au roi pour 78 œillets de saline en Guérande et Mesquer (*ibid.*, B 1484). Le 26 juin 1540, elle rend hommage au roi (*ibid.*, B 2413, f° 228 v°).

En outre, Georgine Juzel possède des biens tenus à foi, hommage et rachat en Saint-Dolay et en Missillac relevant de la baronnie de la Roche-Bernard (*ibid.*, B 1881, f° 40 et 52 v°, 14 novembre 1543 ; la Martinaye est citée comme en possession de Jean Huguet et « consors » et soumis à une rente, f° 37 v° mais comme un lieu et non une seigneurie).

Remariée avec Olivier de Marbré, seigneur de Trénon, « Demoysele Georgine de Juzel, dame de Trénon, demeurante audit lieu », décède au château de Trénon le 6 août 1580 et est inhumée dans l'église de Beslé. (registre paroissial de Beslé-sur-Vilaine, vue 8/29).

Quant à Pierre de Saint-Martin, seigneur de Kerpondarmes, le 9 décembre 1539, il rend hommage au roi pour ce lieu et des œillets à Rhuys et Guérande (Arch. dép. Loire-Atlantique, B 2413, f° 112 v°). Il est cité, le 2 mai 1540, comme tenant des biens à foi, hommage et rachat de la seigneurie de Campsillon (*ibid.*, B 1472, f° 26). Il épouse, vers 1544, Anne de Marbré, redoublant l'alliance avec cette famille passée par le mariage de sa mère avec Olivier de Marbré, seigneur de Trénon (L'ESTOURBEILLON, *La noblesse...*, t. II, p. 261).

Un mot de Julien Burban qui représente Georgine de Juzel à la montre. Peut-être est-

il à rapprocher de ce J. Burban qui signe, comme notaire, le minu présenté le 20 juin 1540 par Georgine de Juzel (Arch. dép. de Loire-Atlantique, B 1484).



Guérande, manoir de Kerpondarmes, façade sud



Guérande, manoir de Kerpondarmes, état actuel



Guérande, manoir de Kerpondarmes, porte



Guérande, manoir de Kerpondarmes, fenêtre



Guérande, manoir de Kerpondarmes, charpente

Le manoir médiéval de Kerpondarmes est daté, par analyse dendrochronologique de la charpente, de 1406-1419 et pourrait être l'œuvre de Jouhan de Pontdarme si on admet qu'il ait été seigneur de Kerpondarmes. Orienté plein sud, de plan rectangulaire (27 mètres sur 8,10 mètres), il est construit en moellons de granite maçonnés à l'aide d'un mortier de pisé (épaisseur des murs 0,80 mètre). Il se développe sur trois niveaux, rez-de-chaussée, premier étage et comble. Initialement, le rez-de-chaussée comprenait deux pièces séparées par un mur de refend ouvert par une baie ; une salle chauffée (11,70 m sur 6,50 m) et une autre plus petite non chauffée (7,50 m sur 6,50 m). La plus grande salle est desservie, sur chaque façade par une porte en arc brisé et éclairée au sud par une fenêtre avec coussiège dans leur ébrasement, et au nord par une fenêtre et un jour. La cheminée est associée à sa droite à une niche couverte en plein cintre. Un placard mural se situe sur le mur sud. L'autre salle est ouverte, au nord, par une porte et éclairée par un jour aménagé sur chaque mur de façade.

Sous charpente, l'étage présentait la même distribution en deux pièces : une salle et une chambre. La salle est chauffée par une cheminée placée sur le mur du pignon nord, est éclairée par deux fenêtres, une sur chaque façade. La chambre est elle-aussi chauffée (cheminée plaquée sur le mur de refend) et également éclairée par deux baies (une par façade)

et par jour sous arc brisé ouvert sur le pignon oriental (DURANDIERE *et alii*, *op. cit.*, p. ; Inventaire des Pays-de-la-Loire, en ligne).

Alain GALLICE, Charlotte FAUCHERAND

GALLICE Alain, FAUCHERAND Charlotte, « Juzel », *Société des Amis de Guérande, Archives partagées, Dictionnaire des feudataires*, mis en ligne le 1^{er} mars 2024